



Liedekerke,

Madame, Monsieur,

Ci-inclus, nous vous envoyons – sans aucun engagement de votre part – une proposition de contrat d'entretien de votre porte(s) sectionnelle(s) existante.

Comme vous le savez probablement, les normes européennes de sécurité, notamment l'article 10 bis du Règlement général pour la Protection du Travail, ainsi que la Directive européenne relative aux machines, stipulent que chaque porte donnant accès au personnel doit être soumise au moins une fois par an à un entretien préventif effectué par des techniciens compétents.

Par ailleurs, notre expérience a montré qu'un entretien préventif assure un fonctionnement impeccable ainsi qu'une longue durabilité des portes.

En quoi consiste un entretien préventif ?

- Vérification totale de la porte
- Ajustement et lubrification de la porte
- Remplacement de roulettes, de supports et d'autres pièces éventuellement endommagées (à prix unitaire)
- Contrôle approfondi des câbles en acier (fixation de la porte, fixation des tambours, usure,...)
- Révision et contrôle du bon fonctionnement des sécurités déjà installées (sécurité de rupture des câbles, sécurité de rupture des ressorts, etc....)
- Pour les portes électriques : vérification du moteur, contrôle du niveau d'huile, ajustement et contrôle des interrupteurs, de la tension de la chaîne, de la boîte de commande, de la commande de secours.

Nous vous invitons à nous renvoyer le présent contrat d'entretien signé pour accord.

Nous restons à votre disposition et, dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions d'agrérer,  
Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

M.I.B.A. Sprl

Contrat d'entretien

Nous approuvons la conclusion d'un contrat d'entretien selon les conditions sousmentionnées:

- Entretien d'une porte : 150 euro/porte/entretien (Hors TVA)
- Entretien plusieurs portes : Sur demande

Nombres de portes : 1

Entretiens par an : 1

Date(s) d'exécution : à crocher

à partir de 2025

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
		X			

COORDONNEES DU CLIENT :

Nom : ACP DE L'ARBRE - Clô ADK

Adresse de facturation et n° de TVA : Rue des Fouries 2 à 4020 Liège

Taux de TVA : 6% ou 21% (à indiquer). Si taux de tva à 6%, attestation page 3 à remplir

Adresse du chantier : Rue de Noaille 1 à B60 Perwez

Personne de contact : Valentine Gessens

Numéro de téléphone : 04 220 70 70

Adresse mail : gessens@adksyndic.com

Si les ressorts se trouvent à une hauteur supérieure à 3 mètres, nous réserverons un élévateur télescopique au prix du jour (après consultation).

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à nous contacter au numéro suivant : 053/68.26.59

Pour Accord

(nom et fonction)

**ADK SYNDIC S.A.**  
rue des Fouries 2  
B-4020 LIEGE  
Tél. : 04/220.70.70

PO ADK Syndic

H. sona

**Attestation****Taux de TVA de 6% applicable aux travaux de rénovation**

Application du taux de 6% relatif aux travaux immobiliers effectués dans des logements privés en vertu des dispositions des arrêts Royaux du 18 juillet 1986 modifiant l'arrêté Royal n° 20 du 20 juillet 1970 fixant les taux de la taxe sur la valeur ajoutée et déterminant la répartition des biens et des services selon ces taux.

Le/La soussigné(e) : .....

Demeurant à : .....

Déclare que le bâtiment situé à :

.....

Dont il/elle est propriétaire/locataire/usufruitier.

- Aura effectivement été occupé depuis au moins 10 ans à la première date d'exigibilité de la TVA relative aux travaux qui y seront entrepris conformément au<sup>2</sup>  
..... qu'il/elle a signé le .....
- Sera effectivement et exclusivement/principalement utilisé comme logement privé après l'exécution des travaux.

Fait à .....

le .....

Signature

---

Nous vous prions de rendre l'attestation dans les 7 jours à MIBA, sinon nous serons dans l'obligations d'appliquer une nouvelle facture avec 21% de TVA en conformité avec la législation sur la TVA.